

Département de l'AIN Canton de CHATILLON SUR CHALARONNE Commune de MOGNENEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS <u>2019.07.01</u>	<p style="text-align: center;">ANNEE 2019</p> <p style="text-align: center;"><u>Objet</u> : Validation du rapport de la CLECT</p>
<p>Le dix huit juillet deux mille dix neuf</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Thierry CHABANON, Jean-Pierre CHAMPION, Marie-Pierre GINTRAND, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Gérard SZYNDRALEWIEZ <i>formant la majorité des membres en exercice</i></p> <p><u>Excusés</u> : MM. Eric DE CLAVIERE, Lionel GENTIT donne pouvoir à Michel AUBRUN, Mélusine PILLOUD donne pouvoir à Franck CALAS, Didier REY donne pouvoir à Gérard SZYNDRALEWIEZ, Jocelyne ROLLET donne pouvoir à Elisabeth PASSOT, Nathalie VERNUS-PROST donne pouvoir à Jean-Pierre CHAMPION,</p> <p><u>Secrétaire de séance élu</u> : Marie-Pierre GINTRAND</p> <p>Date convocation : 11 juillet 2019 Membres en exercice : 15 Présents : 9 Votants : 14 ***</p> <p>Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer</p>		

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Communauté de Communes Val de Saône Centre nous invite à soumettre à l'approbation du Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées adopté lors de la séance du 5 juin 2019 et ce dans un délai de 3 mois.

Ce rapport fait état :

- du contexte,
- de la méthode d'évaluation : rappel de la réglementation, contexte local et décision de la CLECT sur la méthodologie appliquée,
- de l'évaluation des charges transférées au titre des compétences restituées aux communes :
 - . les voiries restituées
 - . les prestations de balayage, nettoyage et déneigement sur les voiries communales
- de l'évaluation des charges transférées au titre des compétences nouvelles pour la communauté de communes ou harmonisées :
 - . gymnase de Thoissey
 - . soutien aux actions jeunesse de l'AJC
 - . portage de repas
 - . voie d'accès aux Gîtes de la Calonne à Guéreins
- le bilan des charges et produits transférés en 2019 par commune

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le rapport de la CLECT du 5 juin 2019.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette approbation.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire, Jean-Pierre CHAMPION